



Abidjan, le 06 NOV 2023

F 0 0.3 9 0

/MINEF/CAB01 /DGFF/PIF/SPFPS

**Liste des pièces constitutives du dossier de demande ou de renouvellement d'autorisation d'exploitation de tamis et de nattes au titre de l'année 2024**

- 1 Une demande d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL) adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, indiquant la nature du produit, le contact téléphonique du demandeur ainsi que le lieu d'exploitation ;
- 2 Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de la Carte Consulaire (pour les particuliers au cours d'une 1<sup>ère</sup> demande) ;
- 3 Une enquête technique réalisée par le Chef du cantonnement du service local de rattachement ;
- 4 Une autorisation du concessionnaire du périmètre ou de la parcelle ;
- 5 Une photocopie du registre de commerce (pour les sociétés au cours d'une 1<sup>ère</sup> demande) ;
- 6 Une photocopie de la Déclaration Fiscale d'Existence (pour les sociétés au cours d'une 1<sup>ère</sup> demande) ;
- 7 L'original de l'ancienne autorisation (pour le renouvellement) ;
- 8 Le bilan d'activités de l'exercice écoulé (pour le renouvellement) ;
- 9 Les documents administratifs du pays où a lieu l'exploitation du produit (cas de transit des produits secondaires) ;
- 10 Le reçu de paiement de la redevance annuelle d'exploitation, 35 000 F CFA pour les particuliers et 100 000 F CFA pour les sociétés.

P/Le Ministre et par délégation  
**Le Directeur de Cabinet**  
  
**Conservateur Général ZOUZOU**  
**Epse MAILLY Elvire-Joëlle**  
 Ingénieur Général des Eaux et Forêts